

Photo T. Ravier



Edito

Pourquoi j'ai choisi de parrainer Philippe Poutou.

A chaque élection présidentielle, les Maires sont sollicités voire harcelés par les partisans des candidats en quête de parrainages. Cette année n'a pas échappé à la règle. Si certains candidats n'ont pas de mal à recueillir leurs 500 signatures, il n'en est pas de même pour les partis moins représentés, ayant moins de moyens et non médiatisés. C'est également le cas des candidats méconnus voire quelques fois farfelus. Jusqu'à maintenant je n'avais jamais donné suite aux sollicitations. N'étant encarté dans aucun parti politique, élu sur une liste apolitique dans un conseil municipal aux sensibilités diverses je ne m'étais jamais autorisé à parrainer un candidat.

Le contexte de la campagne électorale qui bat son plein me sidère. Entre les affaires et la guerre des égos on touche le fond. Je ne supporte plus tous ces moralisateurs, prônant l'austérité, la remise en cause systématique des droits sociaux et démocratiques, le repli sur soi, la poursuite du démantèlement des services publics, comme seules solutions pour demain. Ceux-là même qui, pris la main dans le pot de confiture, stigmatisent les personnes relevant des minimas sociaux, bien sûr qu'il y a des profiteurs mais je ne pense pas que l'on choisisse délibérément la précarité. On peut être une faignasse à 500€ par mois mais apparemment pas à 5000€...

Monsieur Fillon qui avait soutenu que mis en examen, il renoncerait à la présidentielle est au final candidat et... mis en examen. Madame Le Pen quant à elle milite pour une justice expéditive, sauf quand elle est elle-même concernée. Tous ces braves gens continuent à parler, à promettre, à réclamer la confiance comme si de rien n'était.

Pendant ce temps là on en veut beaucoup aux journalistes de faire leur travail d'investigation et de dénoncer l'insupportable. Pendant ce temps là on reproche aux juges de juger.

Dans ces conditions j'estime que la démocratie consiste à donner à tous les courants politiques le droit de participer à cette échéance et de participer au débat politique.

Pour ma part il s'agit d'une caution administrative et non d'un soutien politique et des idées défendues par Monsieur Poutou. Il est important que d'autres voix que celles des professionnels de la politique puissent se faire aussi entendre. La voix de ceux qui eux, vivent dans « la vraie vie ».

Alex Brichet-Billet

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org



DETRITUS comme la photo ci jointe représentant tout ce qui jonche nos bords de route et prairies

ou :

D comme Défendons notre environnement

E comme Essayons d'adopter un comportement responsable

T comme Tentons de ne pas jeter par dessus bord les détritrus qui encombrant l'habitacle de nos voitures

R comme Respectons la nature qui nous entoure, si belle en ce début de printemps

I comme Imaginons une nature propre y compris le long de nos routes en pensant aux riverains et aux animaux qui pâturent dans les prairies

T comme Testons la fonction de ramasseur de détritrus !

U comme Utilisons systématiquement les lieux prévus au dépôt des ordures ménagères

S comme Sachons transmettre ces valeurs à notre entourage et à nos enfants

Sus aux détritrus ! N'en jetez plus !

Une riveraine excédée mais qui croit au changement.

Horaires d'ouverture du bureau de vote

Le dimanche 23 avril prochain aura lieu le 1^{er} tour des élections présidentielles.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h. à 19h

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du **24 au 28 avril inclus**. La permanence du maire sera assurée le samedi 29 avril.

Au conseil municipal du 14 février 2017

1) Marché maîtrise d'œuvre pour travaux Promenade de la Chapelle

Acceptation du devis d'un montant de 24 980 € HT du groupement conjoint CAMBIUM paysage / Etudes Conseils Engineering pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la Promenade de la Chapelle dont le coût a été estimé à 450 000 € HT.

2) Demandes de subventions pour les travaux d'aménagement de la Promenade de la Chapelle

Le conseil autorise le maire à déposer les dossiers suivants de demandes de subventions auprès du département et de la région pour les travaux d'aménagement de la Promenade de la Chapelle dont le coût global avec la maîtrise d'œuvre est estimé à 480 000 € HT.

- Demandes de subvention auprès du département sur un montant total de 480 000 € HT ainsi réparti :
 - Demande de subvention sur 310 000 € HT de travaux dans le cadre du plan de relance du département de 20 millions d'euros pour les 13 territoires. Pour le Sud Grésivaudan le projet présenté par le territoire et accepté par le département pour un financement sur le plan de relance concernait plusieurs communes pour des actions en faveur du tourisme et de l'hébergement en lien avec le projet de vélo route du département.
 - Demande de subvention sur 90 000 € HT au titre des aménagements de village.
 - Demande de subvention sur 80 000 € HT au titre des aménagements de sécurité.
- Demande de subvention auprès de la Région sur la base d'un montant global de 480 000 € HT dans le cadre du plan régional en faveur de la ruralité qui s'adresse aux communes de la région de moins de 2 000 habitants.

Le maire précise que l'objectif de ces différentes demandes est de parvenir à un taux global de 80 % de subvention pour le financement de ce projet.

3) Demande de subventions pour travaux complémentaires sur la basilique

En juin 2016, le conseil a accepté le devis de l'entreprise Rozier-Porte d'un montant de 13 770 € HT pour la réalisation de travaux de maçonnerie sur la rosace de la basilique. Pour ces travaux la commune a pu bénéficier de 80 % de subvention du Département.

Lors de la réalisation des travaux en fin d'année, l'entreprise a pu constater que les désordres étaient plus importants que prévus et que des travaux de confortement supplémentaires étaient nécessaires. Elle a établi un devis pour ces travaux complémentaires qui s'élèvent à 12 100 € HT.

Le conseil accepte ce devis et autorise le maire à faire une nouvelle demande de subvention au département pour ces travaux complémentaires.

4) Participation financière de la commune au Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI)

Acceptation de la demande du SEDI d'une participation financière de la commune par le biais d'un fonds de concours d'un montant forfaitaire de 561 € destiné à la maintenance de l'éclairage public.

5) Choix du nom de la nouvelle communauté de communes

La fusion des communautés de communes du Pays de Saint Marcellin, de Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère est effective depuis le 1^{er} janvier 2017. Dans l'arrêté préfectoral portant création de cette nouvelle communauté le nom retenu à titre provisoire était communauté de communes du Sud Grésivaudan.

Lors du premier conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes le 12 janvier 2017, le travail de réflexion sur le nom de la nouvelle communauté de communes a été présenté avec comme proposition **Saint Marcellin Vercors Isère Communauté**.

Cette dénomination a été approuvée par le conseil communautaire par 67 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.

La commune doit délibérer car ce genre de décision doit être pris par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux à la majorité qualifiée c'est-à-dire un vote favorable de 2/3 des communes représentant 1/2 de la population intercommunale ou un vote favorable de la moitié des communes représentant 2/3 de la population intercommunale.

Une discussion s'engage au sein du conseil au cours de laquelle plusieurs élus considèrent que la dénomination **Saint Marcellin Vercors Isère Communauté** représente mal le territoire de l'ex communauté de communes Chambaran Vinay Vercors.

Le conseil après avoir délibéré par 6 voix contre, 3 voix pour et une abstention, s'oppose à la dénomination **Saint Marcellin Vercors Isère Communauté** pour la nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Saint Marcellin, de Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère

6) Information sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Le maire rappelle que l'article 136 de la loi du 24 mars 2014 (loi ALUR) prévoit le transfert automatique **au 27 mars 2017** de la compétence "plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale" aux communautés de communes et communautés d'agglomération. Toutefois les communes membres ont la faculté de s'opposer à ce transfert, à condition qu'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent contre ce transfert, dans les trois mois précédents la date dudit transfert, soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Plusieurs réunions ont été organisées au sein de l'ex communauté de communes Chambaran Vinay Vercors dans un premier temps puis fin 2016 avec l'ensemble des communes du Sud Grésivaudan dans la perspective de la fusion, pour débattre de l'opportunité de se doter d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Elles ont notamment permis d'échanger avec des collectivités de l'Isère qui s'étaient engagées dans cette démarche.

Pour Notre Dame de l'Osier, les interventions de ces collectivités ont contribué à conforter sa position en faveur d'un document d'urbanisme intercommunal qui apparaît nécessaire pour assurer la cohérence de l'évolution du territoire.

La nouvelle intercommunalité n'est pas opposée à cette prise de compétence en matière d'urbanisme mais ne souhaite pas qu'elle soit applicable dès le 27 mars 2017 et pouvoir ainsi se laisser un peu de temps dans une période déjà bien occupée avec la mise en place de la fusion.

Dans ce contexte la communauté de communes a incité les communes membres à se prononcer contre le transfert.

La commune de Notre Dame de l'Osier peut comprendre cette position mais ne souhaite pas pour autant délibérer pour s'opposer au transfert automatique de cette compétence à la communauté de communes.

7) Désignation de représentants de la commune aux commissions thématiques de la nouvelle communauté de communes

Dans sa séance du 26 janvier 2017, le conseil communautaire a établi la liste des commissions thématiques en fonction des compétences de la nouvelle communauté de communes.

Le maire précise qu'il convient de désigner les représentants de la commune à ces différentes commissions.

Le conseil désigne les représentants suivants :

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Petite enfance	VERNEY Violaine	LOCATELLI Sandrine
Jeunesse	LOCATELLI Sandrine	VERNEY Violaine
Cohésion sociale, emploi et insertion	CARRIER MICHEL	BRICHET-BILLET Alex
Culture	ODOIX Raymonde	FIORIO Bernard
Economie	BRICHET-BILLET Alex	CARRIER Michel
Agriculture	BRICHET-BILLET Alex	RAVIER Marie- Noëlle
THD (Très Haut Débit)	FERROUILLAT Sébastien	GRIGIS Vincent
Gestion des déchets	JOUVE Jean- Christophe	RAVIER Marie- Noëlle
Eau et assainissement	JOUVE Jean- Christophe	GRIGIS Vincent
Ressources		
Partenariats publics		
Environnement		
Finances	BRICHET-BILLET Alex	CARRIER Michel
Tourisme	FIORIO Bernard	ODOIX Raymonde
Sport et citoyenneté	LOCATELLI Sandrine	JOUVE Jean- Christophe
Aménagement du territoire	CARRIER Michel	JOUVE Jean- Christophe

8) Achat téléphone portable

Acceptation du devis des établissements Boissieux de Vinay d'un montant de 379,91 € HT pour l'achat d'un téléphone professionnel pour Nicolas Charrel. Ce type d'appareil est étanche à l'eau et la poussière et dispose d'une structure renforcée pour une meilleure résistance aux chocs et aux chutes.

9) Convention pour l'entretien des appareils de défense contre l'incendie

La lutte contre l'incendie s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative des maires et les dépenses correspondantes sont obligatoires pour les communes. Elles englobent la fourniture, la pose, l'entretien, le renouvellement des points d'eau incendie (PEI) ainsi que leur contrôle technique périodique. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) n'assurant plus de prestation de contrôle, les communes qui le souhaitent peuvent signer une convention avec la communauté de communes pour la réalisation de ces contrôles par la régie eau et assainissement.

La convention prévoit un coût à la charge des communes d'un montant de 30 € HT par an et par appareil pour la maintenance et le contrôle des appareils de lutte contre l'incendie. Pour les travaux hors maintenance un devis sera préalablement soumis aux communes.

Le conseil autorise le maire à signer cette convention avec la communauté de communes.

10) Demande d'intervention du SEDI pour les travaux de la Promenade de la Chapelle

Le projet d'aménagement de la promenade de la chapelle comporte des travaux d'éclairage public. Le maire rappelle que la compétence éclairage public a été transférée au SEDI.

Le conseil autorise le maire à solliciter le SEDI pour qu'il prenne en charge les études et les travaux concernant la partie éclairage public du projet d'aménagement de la Promenade de la Chapelle.

- **Informations diverses**

Le maire rappelle qu'après trois années passées à la commune dans le cadre d'un contrat d'avenir, Nicolas CHARREL a été recruté au 1^{er} mars 2016. Cette embauche a été réalisée par la création d'un poste d'adjoint technique à temps plein par délibération en date du 16 février 2016.

Dans la fonction publique, avant d'intégrer le statut de fonctionnaire titulaire, les agents doivent accomplir une période de stage probatoire d'une durée de 1 an.

Au 1^{er} mars 2017 Nicolas Charrel aura terminé cette période de stage. Le maire informe le conseil qu'il signera son arrêté de titularisation.

I N S C R I P T I O N S
ECOLE
NOTRE DAME DE L'OSIER
Rentrée septembre 2017

Les inscriptions pour les enfants nés en 2014
(petite section)
Et nouveaux élèves (MS/GS/CP)

Auront lieu du 3 au 13 avril
Le soir à 15 h 30
A l'école de Notre Dame de l'Osier.
Laisser un message au 04 76 36 66 05, nous
vous rappellerons pour fixer un rendez-vous.

Le jour de l'inscription, vous devrez présenter :

- Le certificat de pré-inscription délivré par la mairie de votre domicile
- le livret de famille
- le carnet de santé de l'enfant
- le certificat de radiation pour les nouveaux élèves déjà scolarisés dans un autre établissement.

Merci
La Directrice

Le Comité des Fêtes de Notre Dame de L'osier



Qu'on se le dise !

Bientôt la traditionnelle omelette du 1^{er} mai.

- Collecte des œufs le dimanche 30 avril dans une ambiance festive
- dès 19h00 sur la place de la basilique
 - vers 21h00 au chalet de Jalybou où Sandrine et Fabrice RIVERO nous accueilleront dans la bonne humeur
 - une voiture fera un ramassage entre 20h00 et 22h30 pour les lieux éloignés.
(Il est toujours possible d'apporter vos œufs le soir du 1^{er} mai)

Le Comité des fêtes vous attend nombreux le lundi 1^{er} mai à partir de 19H00 à Bon Rencontre pour déguster les omelettes et autres charcuteries et gâteaux selon la collecte.

A bientôt



PRÉFET DE L'ISÈRE

Votes par procuration / modalités / autorités habilitées

Peuvent, sur leur demande, donner procuration de vote :

- a) les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations professionnelles, en raison d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme, il leur est impossible d'être présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de leur présence dans la commune ;
- b) les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations de formation, parce qu'ils sont en vacances ou parce qu'ils résident dans une commune différente de celle où ils sont inscrits sur une liste électorale, ils ne sont pas présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin ;
- c) les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

Pour recevoir procuration, le mandataire doit être inscrit sur la liste électorale de la même commune que le mandant.

En outre, nul ne peut recevoir plus d'une procuration établie en France.

Les procurations peuvent être établies par un juge du tribunal d'Instance et le greffier en chef de ce tribunal, ou par un officier de police judiciaire (autre que les maires et les adjoints) désigné à cet effet. Pour des personnes qui ne peuvent pas se déplacer, des délégués désignés par les officiers de police judiciaire, agréés par les juges des tribunaux d'instance, se déplacent pour recueillir ces procurations.

Les imprimés nécessaires et les réponses à toutes les demandes de renseignements peuvent être obtenus dans les mairies, les commissariats de police et les brigades de gendarmerie.

Les formulaires de procuration peuvent également être accessibles en ligne sur le site « service-public.fr » (papiers-citoyenneté / Vie citoyenne / Élections / Opérations de vote / Vote par procuration / services en ligne et formulaires / Procurations)

Les procurations seront délivrées aux endroits suivants :

- **Commissariats de police** pour les communes de Bourgoin-Jallieu, Echirolles, Fontaine, Gières, Grenoble, Pont-Évêque, Saint Martin d'Hères, Saint Martin le Vinoux, la Tronche, Vienne et Voiron ;
- **Brigades de gendarmerie** territorialement compétentes pour toutes les autres communes,
- **Tribunaux d'instance.** (Bourgoin-Jallieu, Grenoble et Vienne)

Nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité



Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) seront, **à compter du 21 mars 2017**, alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Le recueil des demandes de cartes nationales d'identité, comme pour celles des passeports, s'effectuera à cette date auprès des seules communes équipées de dispositifs de recueil biométriques (DR).

Seules les communes listées ci-après pourront recueillir les demandes de CNI et de passeports en Isère :

Allevard / Bourgoin-Jallieu / Crémieu / Domène / Echirolles / Eybens / Fontaine / Grenoble / L'Isle d'Abeau / La Côte Saint André / La Mure / La Tour-du-Pin / Le Bourg d'Oisans / Le Pont-de-Beauvoisin / Le Pont-de-Claix / Mens / Meylan / Roussillon / Saint Egrève / Saint Marcellin / Saint Martin d'Hères /

Sassenage / Vienne / Vif / Villard de Lans / Voiron

Par conséquent, les communes ne disposant pas de DR devront orienter leurs administrés, **dès le 21 mars 2017**, vers les communes listées ci-dessus pour effectuer leurs démarches en matière de titres d'identité.

Les demandes de titres seront ensuite instruites par les centres d'expertise et de ressources titres (CERT) « CNI-passeports » de la Loire et de la Haute-Loire. Les usagers se verront remettre leur(s) titre(s) à la mairie du lieu de dépôt de leur demande (donc l'une des communes équipées de DR).

Pour gagner du temps, on peut faire une pré-demande en ligne. Il suffit de se rendre sur le site mis à disposition par le ministère de l'intérieur : **pré-demande CNI**.

La mairie de Notre Dame de l'Osier déplore cette nouvelle procédure et se tient à la disposition de ses administrés qui auraient des difficultés à faire une pré demande en ligne.

Pour Saint Marcellin le numéro de téléphone du service concerné, pour prendre rendez-vous est le 04 76 38 41 61. Attention au délai d'attente, il est important de veiller à ne pas s'y prendre à la dernière minute.

Appel au bénévolat

Toujours soucieuse de s'ouvrir sur l'extérieur et de répondre aux attentes et demandes de nos résidents, l'HEPAD Bon Rencontre recherche des bénévoles pour faire chanter les résidents de la maison de retraite.

Nos personnes âgées sont d'une génération où l'on poussait facilement la chansonnette, malgré la maladie, le handicap ou la vieillesse, la chanson et la musique restent à jamais dans le cœur de nos aînés.

Nous ne recherchons pas des professionnels mais simplement des personnes qui ont envie de faire partager leur passion du chant à des personnes âgées en institution.

L'animatrice sera heureuse d'encadrer les futurs bénévoles et de partager au début avec eux cette parenthèse musicale.

Si vous êtes intéressés pour donner de votre temps nous vous accueillerons chaleureusement.

Pour toute information merci de vous adresser à l'animatrice de la maison de retraite

Au plaisir de se rencontrer au sein de notre résidence.

Geraldine Jacq

Auxiliaire éducatif et sportif
Bon Rencontre
33, rue des Oblats 38470 Notre-Dame-de-l'Osier
T. 04 76 36 72 66



Le coin Internet

- www.isere.fr : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Vous avez 60 ans et plus ? Allocation personnalisée d'autonomie (APA), simplifiez-vous la vie !

Faites votre demande sur www.isere.fr

- suivi en temps réel
- démarches facilitées
- procédure accélérée
- espace personnel et confidentiel

L'allocation personnalisée d'autonomie est versée chaque mois au bénéfice de 25000 isérois âgés de 60 ans et plus. Elle leur permet de faire face à des dépenses qui contribuent à leur autonomie.

L'âge venant, vous hésitez entre rester chez vous ou entrer en maison de retraite. Quel que soit votre choix, le Département vous aide dans vos démarches.

Faites votre demande en 1 clic sur
www.isere.fr



Des flyers sont disponibles en mairie.

Le secours populaire français a besoin de dons et de bénévoles

Accès à la culture, aux vacances, au sport et aux loisirs, aides alimentaire et vestimentaire, accès aux droits, prévention pour la santé, aide au logement, conseils juridiques, aides d'urgences, projets de réhabilitation et de développement à l'étranger : le Secours populaire s'est donné pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde.

Pour apporter cette solidarité, nous avons **besoin de vos dons financiers et matériels**.

Nous avons également **besoin de bénévoles**. Apporter son aide peut se faire de multiples façons, chacun pouvant trouver une formule qui lui convient selon sa disponibilité, ses centres d'intérêt ou ses compétences. C'est aussi donner du sens à sa vie.

Contact : Fédération de l'Isère du Secours populaire français, 8 rue des peupliers 38000 Grenoble
Tel 04 76 23 64 60 ou contact@spf38.org ou spf38.org



Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 27 avril 17** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

Le coin des petites annonces

Vous pouvez transmettre vos propositions, qui doivent rester courtes. Le comité de lecture se réserve le droit de réduire certains textes, ou de ne pas diffuser les annonces qu'il jugera inopportunes. Voir sous la rubrique « Brèves » la date limite de dépôt.

Offre de baby sitting

Camille Célaudon est disponible les lundi, mardi, mercredi ainsi que le vendredi soir et les weekends pour garder vos enfants. Elle est joignable au 06 32 92 63 38

ANIMATIONS DU 1^{ER} AVRIL AU 30 AVRIL 2017

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- Lundi 3** **Information** sur la santé des aidants à la **salle du Conseil Municipal de Vinay** de 14h00 à 16h00. Avec La MSA, en relation avec le CCAS de Vinay et le Département de l'Isère
Renseignements au 0476887632
- Samedi 8** L'atelier broderie couture tricot change de nom et devient **"l'Atelier d'Annie"** à 14h30 à la mairie de **Notre Dame de L'Osier**
- Samedi 8** **Théâtre : La compagnie Scarabande de Grenoble présente « La belle au bois dormant »** à la salle des fêtes de **Vatiliu** à 17h00 organisé par les bénévoles de la Bibliothèque,
Tarifs : 5€-moins de 12 ans 3€
- Dimanche 9** **Vide -greniers** des Rameaux organisé par le comité des fêtes de **Vinay** dans le Parc de la Providence. Fête foraine sur le champ de mars, renseignements [06.79.83.52.53](tel:0679835253) / [06.32.27.98.88](tel:0632279888) / mail comitedesfetes.vinay@yahoo.fr
- Dimanche 9** Le sou des écoles de **St Vérand** organise : **randonnée VTT et pédestre** (enfants et adultes).
Départ et inscription à partir de à 8h jusqu'à 11h00 **salle des fêtes de St Vérand**.
Parcours VTT : 15, 25, 35 km à 8€/ Parcours pédestre : 8 et 15 km à 6€/ Gratuit moins de 12ans.
0623701131 / mail : sandrine.charmeil86@gmail.com
- Vendredi 14** **Club de l'Amitié** à **Notre Dame de l'Osier** à 14h.
- Mercredi 19** **Atelier pour les enfants "Mon petit paysage dans un bocal" au Grand Séchoir de Vinay**
Création d'un mini paysage dans un bocal à partir de papiers, éléments naturels végétaux, minéraux...).A partir de 7ans-réservation au 04 76 36 36 10-tarif 5€-durée de 2 heures
- Samedi 22** « **L'atelier d'Annie** » broderie couture tricot à 14h30 à la mairie de **Notre Dame de L'Osier**
- Dimanche 23** **Marché aux plants et fleurs** organisé par le sou des écoles de **l'Albenc** tél [06 70 71 43 94](tel:0670714394).
- Vendredi 28** **Club de l'Amitié** à **Notre Dame de l'Osier** à 14h
- Samedi 29** **Théâtre - "Nid de frelons" de Serge Papagalli au gymnase à Vinay** à 20h30
renseignements mail : lesptitsmoussvinoix@gmail.com-tarif : 20€/ 17€ (12->18 ans) / gratuit < 12 ans.
Billetterie à Vinay : Mille et une fleurs, Mercerie (rue de la Faure)
- Dimanche 30** Collecte des œufs pour l'omelette du 1^{er} mai. Rendez-vous à 19h place de la Basilique. Cf détails en page 8.
- Lundi 1^{er} mai** Omelette du 1^{er} mai à partir de 19h à Bon Rencontre, organisée par le Comité des fêtes.